

Mertins, Verena; Sölter, Anja

Working Paper

Définition et dénombrement statistique de la population des PME dans l'Union Européenne

Diskussionsbeiträge, No. 137

Provided in Cooperation with:

Department of Economics, University of Goettingen

Suggested Citation: Mertins, Verena; Sölter, Anja (2008) : Définition et dénombrement statistique de la population des PME dans l'Union Européenne, Diskussionsbeiträge, No. 137, Georg-August-Universität Göttingen, Volkswirtschaftliches Seminar, Göttingen

This Version is available at:

<http://hdl.handle.net/10419/31964>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

**Diskussionsbeiträge /
Discussion Paper Series**

**Volkswirtschaftliches Seminar
Universität Göttingen**

**/ Department of Economics
/ University of Goettingen, Germany**

Beitrag Nr. / Issue No. 137

Définition et dénombrement statistique de la
population des PME dans l'Union
Européenne

Verena Mertins, Anja Sölter

June 2008

Définition et dénombrement statistique de la population des PME dans l'Union Européenne

Verena Mertins, Anja Sölter

Georg-August-Universität Göttingen

Abstract

This study by order of the Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) provides an overview of the SME definition and the system of SME statistics in the European Union. The European SME definition is particularly examined with respect to the inclusion of specific groups such as the crafts as well as the professions. This serves as a basis for analysing the institutional design of the European SME statistics and the practical problems of collecting data at the national level. The analysis of the statistical system focuses both on the application of the European SME definition as well as the question in how far the whole population of European SME is represented in the existing statistics. Where necessary, the German case serves as an example to illustrate practical problems and national particularities.

Keywords: SME, SME definition, SME statistics, EU, crafts, the professions

Abstract

Cette étude par ordre de la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) fournit un aperçu préliminaire au sujet de la définition et du système statistique de l'Union Européenne concernant les PME. La définition européenne des PME est examinée en particulier relative à l'inclusion dans la population des PME des groupes spéciaux comme l'artisanat et les professions libérales. Ensuite, le cadre institutionnel du système statistique européen des PME et la mise en œuvre du dénombrement de ce groupe aux niveaux nationaux sont analysés en soulignant l'application de la définition communautaire des PME et, par conséquent, le degré de la représentation de la population des PME européennes dans les statistiques existantes. Pour illustrer des problèmes pratiques et des particularités nationales, le cas de l'Allemagne est utilisé comme exemple.

Keywords: PME, définition des PME, statistique sur les PME, UE, artisanat, professions libérales

Définition et dénombrement statistique de la population
des PME dans l'Union européenne
Un aperçu préliminaire

Verena Mertins
vmertin@gwdg.de

Anja Sölter
anja.soelter@wiwi.uni-goettingen.de

June 2008
Göttingen, Allemagne

« Les micro-, petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie européenne. Elles constituent une source majeure de capacités d'entreprendre, d'innovation et d'emploi. Au sein de l'Union européenne (UE) élargie à 25 pays, 23 millions de PME fournissent environ 75 millions d'emplois et représentent 99 % de l'ensemble des entreprises.

Elles sont toutefois souvent confrontées aux imperfections du marché. Les PME rencontrent fréquemment des difficultés pour obtenir des capitaux ou des crédits, en particulier dans la phase du début d'activité. Leurs ressources limitées peuvent aussi réduire l'accès à des nouvelles technologies ou à l'innovation. C'est pourquoi le soutien aux PME est l'une des priorités de la Commission européenne en matière de croissance économique, de création d'emplois et de cohésion économique et sociale. »

[Commission Européenne (2006), La nouvelle définition des PME – Guide de l'utilisateur et modèle de déclaration, Office des publications : entreprise et industrie]

Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Aperçu historique de la politique industrielle et d'entreprise dans l'UE	2
3	Les PME dans le cadre législatif de l'UE.....	4
3.1	Comment définir le groupe des PME et quelles entités d'activité économique y appartiennent ?.....	4
4	Le système statistique de l'UE	14
4.1	Les deux sources de données comprenant les PME : Eurostat et l'Observatoire européen des PME.....	14
4.2	Le rôle du système d'information national dans le cadre institutionnel d'un Etat.....	15
4.3	Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d'Eurostat	16
4.3.1	Les SSE au niveau européen.....	16
4.3.2	Le cas de l'Allemagne et les flux d'information des entreprises à Eurostat.....	23
4.4	L'Observatoire européen des PME 2006/2007.....	27
5	Conclusion.....	28
	Littérature.....	34

Liste des tableaux

Tableau 1. La définition quantitative communautaire des PME	10
Tableau 2. Les secteurs d'activité primordiaux des professions libérales et de l'artisanat	12
Tableau 3. Secteurs économiques considérés dans les SSE.....	17
Tableau 4. Variables utilisées par les SSE.....	18
Tableau 5. Les SSE ventilées par classe de taille d'entreprise, 2004.....	21
Tableau 6. Les SSE ventilées par classe de taille et par secteur économique, 2004.....	22
Tableau 7. Variables élevées par les répertoires d'entreprises	24
Tableau 8. Secteurs économiques considérés dans l'Observatoire.....	27
Tableau 9. Variables élevées par l'Observatoire en 2007	28
Tableau 10. La population des PME et leur apparence dans la statistique européenne	30

Liste des graphiques

Graphique 1. La population des PME en Allemagne, 2006.....	13
Graphique 2. Le système statistique national et les flux d'information le concernant.....	16
Graphique 3. Flux d'information entre les différentes institutions en référence aux SSE.....	25

1 Introduction

Le cas de l'Union Européenne (UE) est particulièrement remarquable en raison des efforts d'harmonisation dans les domaines à la fois politiques, économiques et juridiques. Ces développements, en se reflétant fortement au niveau des Etats membres, concernent aussi les systèmes de statistique nationaux. Il convient donc de mettre l'accent de cette étude sur l'analyse de ces développements communautaires, notamment concernant le système d'information sur les petites et moyennes entreprises (PME), pour montrer comment ils s'appliquent aux niveaux communautaire et national. Dans ce cadre, les flux d'information entre les Etats membres, les autorités communautaires et l'Office statistique des Communautés Européennes (Eurostat), même les flux au sein des Etats membres, jouent un rôle primordial.

Après un bref aperçu historique concernant la politique européenne industrielle (chapitre 2), le chapitre 3 analyse en détail la Recommandation 2003/261/CE de la Commission Européenne concernant la définition des petites et moyennes entreprises. Vu le cas algérien, notamment les questions concernant l'appartenance ou non des professions libérales et du secteur artisanal au groupe des PME, le chapitre 3 vise exactement à répondre à ces questions en mettant l'accent aux cas spéciaux de l'artisanat et les professions libérales à l'aide de l'exemple allemand. Finalement, le chapitre 4 se concentre sur l'analyse du système statistique de l'UE pour évaluer comment la définition communautaire des PME se reflète à la fois dans les méthodologies statistiques et dans les données disponibles sur les PME européennes. Cette étude finit par résumant les résultats les plus importants (chapitre 5).

2 Aperçu historique de la politique industrielle et d'entreprise dans l'UE

Après la deuxième guerre mondiale les économies européennes ont vu une tendance vers l'importance croissante des grandes entreprises en vue à la fois de leur nombre et leur puissance économique. Même à ce point et depuis, les PME constituaient la base de toute économie européenne. Néanmoins, la politique industrielle et la recherche économique sur l'industrie visaient surtout les grandes entreprises. Dans la microéconomie le point de vue prédominant est toujours que les grandes entreprises ont des avantages de taille, notamment en termes de leurs techniques productrices (économies d'échelle).¹

Pourtant, les années 80 et 90 ont vu une augmentation forte des politiques et mesures ciblant les petites et moyennes entreprises (PME). Entre-temps, il y a un stock non négligeable de littérature sur l'impact positif des PME sur l'économie, en particulier concernant leurs contributions à l'emploi et à l'innovation (voir *box 1* pour un bref aperçu de la littérature). Cette importance non seulement économique mais aussi sociale résulte principalement des caractéristiques qualitatives des PME relatif à leur manière de gestion d'entreprise représenté par l'unité entre propriété et gestion/direction de l'entreprise et des rapports comparativement personnels entre propriétaire et personnel, les deux reflétant une responsabilité particulière de l'entrepreneur pour son entreprise et ses employés.² De plus, une des réponses à la croissance du chômage structurel, qui a vu une hausse en Europe pendant les années 80, était d'établir au niveau communautaire une culture de création d'entreprise, notamment ciblant les futurs entrepreneurs pendant leur phase de lancement. Il y avait donc une conviction croissante qu'une politique en faveur des PME peut contribuer à leur croissance et stabilité, même à un esprit d'entreprise et finalement une création d'emploi.

Malgré l'importance évidente des PME, elles font face à des problèmes spécifiques à cause de leur taille et leurs capacités limitées, particulièrement sur les plans d'accès au capital, de gestion d'information ou de formation continue. Pour cela, considérant que les PME constituent « l'épine dorsale de l'économie européenne »³ et en même temps ne peuvent souvent pas exploiter leurs potentiels, justifient des mesures et politiques spécifiquement en leur faveur.

1 Hauser (2001).

2 Ibidem. Voir aussi le chapitre 3 sur la définition des PME.

3 Charte européenne des petites entreprises du Conseil européen de 2000, p. 1.

Box 1. L'impact des PME sur l'emploi et l'innovation dans la littérature économique

La contribution des PME à l'emploi

Pour des décennies, les grandes entreprises ont passé pour les contributeurs majeurs à l'emploi total d'une économie. Mais à partir des années 70, il y avait plusieurs études qui trouvaient comme résultat le contraire: les PME constituent le vrai moteur de croissance de l'emploi. L'étude la plus importante était publiée par Birch (1981), qui trouve que des entreprises ayant un effectif inférieur à 100 employés sont responsables pour 80 pour cent d'emplois créés pendant les années 1969-76 aux États-Unis. Après d'autres études, l'emploi dans les PME est relativement stable, voire dans des périodes de récession. Par conséquent, les PME passent pour des stabilisateurs de la conjoncture. Mais ce résultat ne peut pas être généralisé. Selon une étude allemande actuelle, les PME génèrent une contribution à l'emploi qui est plus que proportionnel dans les phases d'expansion, mais dans les phases de récession les PME réduisent leurs effectifs aussi plus que proportionnel (RWI (2007), pp. 16).

La contribution des PME à l'innovation

Schumpeter souligne le rôle de l'individu et de l'entrepreneur innovateur qui réalise des innovations pionnières (Schumpeter (1926), pp. 103), car ces innovations conduisent à une croissance économique énorme d'un côté et à un changement fondamental de la structure de l'économie nationale et de l'allocation des facteurs de production de l'autre côté («le processus de la destruction créatrice»). Il y a donc des effets sur le comportement et les habitudes des différents groupes dans l'économie. Au cours de sa carrière, Schumpeter a toutefois remarqué que dû à une augmentation continue des informations disponibles dans une économie, c'est l'activité organisée de la recherche et développement (R&D) et sa cumulation au sein des entreprises qui gagnera de l'importance. En revanche, l'entrepreneur innovateur oubliera son rôle crucial au fil du temps.

Il y a quelques majeurs arguments pourquoi des grandes entreprises soient plus apte que les PME pour conduire de la R&D parce qu'elles peuvent profiter des économies d'échelle, des indivisibilités et d'une diversification des risques entre différents projets de recherche. En plus, les grandes entreprises possèdent en général des meilleures aptitudes absorbatives pour apercevoir, acquérir et traiter des nouvelles connaissances technologiques (Brusoni/Cefis/Orsenigo (2006), pp. 13; Lahner (2004), pp. 45 et 75 ; Acs/Audretsch (2005), p. 17).

Par contre, les PME peuvent bénéficier davantage des flux d'informations courts et directs. De plus, comme le savoir se concentre sur peu de personnes, les décisions prennent moins de temps rendant les PME plus flexibles et adaptables. Au-delà, il y a au sein d'une PME moins de restrictions bureaucratiques qui peuvent entraver l'activité innovante d'une entreprise (Acs/Audretsch (2005), pp. 19 ; Lahner (2004), pp. 102). La littérature empirique a jusqu'à présent produit des résultats concurrents à propos d'une relation positive entre la R&D et la taille d'une entreprise.

En conclusion, il faut constater que les PME ont un impact non négligeable sur le progrès technique d'un pays. Les idées et innovations pionnières émanent souvent des petites entreprises. En tout cas, le système d'innovation régional et national dépend de la concomitance entre la recherche fondamentale conduit dans les universités ainsi que les instituts de recherches et la recherche appliquée conduit dans les entreprises de toute taille accompagné de la diffusion du savoir (Baumol (2004), pp. 1; Lahner (2004), pp. 110; voir Asheim et al. (2003) pour des détails sur la relevance de la dimension régionale d'innovation pour les PME).

Il est évident qu'une mise en œuvre efficace de mesures publiques visées sur les PME nécessite que ce groupe cible soit bien défini et explicitement délimité de la population entière des entreprises actives et qu'il faut au niveau communautaire un système d'informations harmonisées pour que les données soient comparables. Le chapitre suivant analyse la première des deux conditions, à savoir la définition communautaire des PME.

3 Les PME dans le cadre législatif de l'UE

Jusqu'à ce point, le terme PME était fréquemment utilisé dans cette étude comme mot-clef, mais sans aucune mention regardant une description ce qui précisément constitue et définit une PME. Alors, qu'est-ce qu'une PME ? Comment est-elle définie au niveau communautaire ?

D'abord, il convient de constater qu'une définition n'est qu'un concept formel pour faciliter le développement d'une typologie ou la délimitation d'un certain groupe du reste d'une certaine population. Une telle délimitation gagne une importance décisive quand le groupe identifié ou délimité devient l'objectif des mesures et politiques spécifiquement en leur faveur, comme au cas des PME européennes. Forcément, les critères délimitant ce groupe cible dépendent des objectifs de la politique les concernant. De même, ces critères sont déterminés par la réalité économique de la population cible, les influences culturelles et les groupes d'intérêt. Au-delà, il ne faut pas oublier de considérer toute définition en fonction de son aptitude de mesure statistique du groupe défini. Alors, on pourrait conclure que toute politique nécessite une statistique fiable, qui en revanche nécessite des définitions et nomenclatures claires.

Les initiatives et discussions au niveau communautaire concernant une définition objective et intégrale des PME pendant les années 90 et après représentent une réaction en particulier au défi d'une implémentation de mesures efficaces en faveur des PME. Les débats se sont manifestés dans les deux Recommandations (1996/280/CE⁴ et 2003/261/CE⁵) de la Commission Européenne concernant la définition des petites et moyennes entreprises. La recommandation de 1996 représentait un premier vrai essai d'établir une définition commune des PME au niveau communautaire et dans les États membres. Cette recommandation avait pour but d'une part, une harmonisation des différentes définitions existantes utilisé par les différentes institutions européennes et les économies nationales pour éviter des mesures contradictoires et une distorsion potentielle de compétition au marché intérieur et d'autre part, une création d'une base définitoire pour des mesures politiques en faveur des PME qui atteindront le groupe de 'véritables' PME au sens de leurs capacités limités.⁶ La nouvelle recommandation de 2003, en prenant en considération une réalité économique changée depuis 1996 et les expériences pratiques de l'application de la définition précédente, a vu quelques changements et extensions importants. Pour cela, elle sera l'objet principal d'analyse à propos de la définition communautaire des PME.

3.1 Comment définir le groupe des PME et quelles entités d'activité économique y appartiennent ?

Dans la Recommandation 2003/261/CE de la Commission la qualité de PME se fonde sur deux conditions dont la première représente une condition nécessaire, tandis que la deuxième est la condition dite suffisante. Pour qu'une entité obtienne la qualité de PME, elle doit remplir les deux conditions. Les dernières seront analysées par la suite. Vu le cas algérien, notamment les questions concernant l'appartenance ou non des professions libérales et du secteur artisanal au groupe des PME, cette sous-

4 Journal officiel L 107 du 30.04.1996, pp. 4.

5 Journal officiel L124 du 20.05.2003, pp. 36.

6 1996/280/CE, 2003/261/CE.

partie vise exactement à répondre à ces questions en mettant l'accent aux cas spéciaux de l'artisanat et les professions libérales à l'aide de l'exemple allemand.

La qualité d'entreprise dans la Recommandation 2003/261/CE

Pour qu'une entité d'activité économique puisse appartenir au groupe des PME, elle doit tout d'abord correspondre à la catégorie d'entreprise. Cette condition qui ne faisait pas partie de la Recommandation de 1996, avait pour but une délimitation de la portée de la nouvelle définition des PME.⁷ Plus précisément, l'article premier de l'annexe de la Recommandation 2003/261/CE stipule :

« Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique »

La définition d'entreprise ci-dessus citée dit qu'une entreprise est principalement identifiée en fonction de son activité économique indépendante. De contenu, cette définition s'oriente au Règlement No. 696/93⁸ du Conseil relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté. Dans l'annexe⁹ de ce règlement, il est constaté plus précisément que :

« L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. (...) L'entreprise telle qu'elle est définie est une entité économique qui peut donc correspondre, dans certaines circonstances, à la réunion de plusieurs unités légales. »

Quelles entités faut-il intégrer dans la catégorie d'entreprise ? Est-ce que la définition s'applique à toute entité exerçant une activité économique non seulement indépendamment de sa forme juridique comme stipulé ci-dessus mais aussi indépendamment du secteur d'activité ou de la catégorie de métier/profession auxquels elle appartient ? En particulier, l'artisanat et les professions libérales appartiennent-ils à la catégorie d'entreprise ?

Evidemment, les entités exerçant une activité artisanale sont explicitement mentionnées dans la définition d'entreprise donnée par la Commission concernant les PME (voir ci-dessus). Pour cette raison, les *entreprises artisanales* en remplissant la condition nécessaire, alors la qualité d'entreprise, peuvent bien constituer un sous-ensemble de la population des PME à condition qu'elles remplissent aussi la condition suffisante, délimitant les PME du reste des entreprises.

Par contre, chacune entreprise artisanale n'appartient pas nécessairement à la population des PME. Il convient donc dans certains cas de faire une distinction stricte entre les deux groupes (PME, Artisanat).

7 Commission Européenne (2006), p. 12

8 Journal officiel L76/4 du 30.03.1993.

9 Ibidem, Annexe III.A.

D'un côté, cette différenciation peut être intéressante en vue des possibilités d'analyse statistique. D'autre côté, elle s'impose dans la mesure où la population de l'artisanat elle-même serait définie par d'autres critères que les PME.

Le *box 2* ci-dessous donne un bref aperçu de l'exemple spécial de l'artisanat allemand. Même si le dernier est composé en majorité par des petites entreprises, l'artisanat allemand n'est pas défini en fonction de la taille des entreprises le constituant (à voir ci-dessous concernant la condition suffisante). Plutôt, ce qui est une entreprise artisanale est stipulé dans le Code de l'artisanat. Cette définition se réfère à la fois à l'exercice d'une activité artisanale (soit individuelle ou manuelle) et aux certains métiers¹⁰. L'artisanat allemand regroupe plus de 100 métiers de très différents secteurs d'activité économique. Par conséquent, il se caractérise par une population intersectorielle comme celle des PME (à voir ci-dessous).

Mais quoi faire des *professions libérales* ? Généralement, elles se caractérisent par des prestations particulières qui ne peuvent être fournies que par des personnes hautement qualifiées. Pour cela, l'exercice d'une activité dans le domaine des professions libérales est très souvent lié à une demande d'admission auprès des autorités responsables. Le *box 3* donne un bref aperçu des professions libérales allemandes avec leurs particularités notamment dans les domaines de définition, délimitation et dénombrement statistique. On peut supposer que leur situation en Allemagne est comparable à celle dans d'autres pays européens.¹¹

10 Une partie de ces métiers existent aussi dans le secteur industriel ce qui rend difficile une délimitation exacte dans l'analyse économétrique de l'artisanat en fonction de métiers.

11 En effet, c'est ce que montre la définition similaire des professions libérales, comme présenté par l'Union suisse des professions libérales (www.freieberufe.ch , téléchargé le 18 janvier 2008). Néanmoins, jusqu'à présent il n'existe pas de définition commune dans l'UE (la Suisse étant membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE)), à part d'une définition donnée dans un jugement du Cour de justice des Communautés Européennes qui est équivalent à celle présentée dans le *box 3*. Il serait possible qu'il existe des différences entre les Etats membres concernant l'appartenance ou non de certaines professions au groupe de professions libérales.

Box 2. La particularité du secteur artisanal allemand¹²

Une longue tradition et une définition légale

L'artisanat allemand se fonde sur une longue tradition dans l'économie allemande. Cette tradition, reflétant aussi une puissance non seulement économique, mais aussi sociale et politique, remonte au temps des corps de métiers. Jusqu'à présent, avec ses 947.400 entreprises (27 pour cent du nombre total des entreprises) employant presque 4.8 millions personnes (12,2 pour cent de l'ensemble des personnes actives) et un chiffre d'affaires de 482 milliards d'euros (TVA comprise, 8 pour cent du total de la valeur ajoutée brute) en 2006, l'artisanat reste un secteur économique important. Il convient de souligner davantage l'importance du secteur concernant l'apprentissage ; 30,3 pour cent des apprentis reçoivent leur formation au secteur artisanal.

En Allemagne comme en Autriche ou en Luxembourg, l'artisanat est soumis à une définition légale, fixée dans le Code de l'artisanat. Ce Code stipule notamment les métiers artisanaux dont il y a trois catégories. La première est constituée (annexe A du Code) par les 41 métiers où l'accès au statut d'une activité indépendante prescrit l'acquisition d'un brevet professionnel (maître artisan : 'Meister' en allemand). Pour les métiers de la deuxième catégorie (annexe B1) il n'y a pas de restriction d'admission. L'annexe B2 reprend les « activités apparentées à l'artisanat ».

La base statistique

En 1995 il y avait un recensement de la population d'entreprises artisanales en Allemagne. Cette enquête constitue dès lors la base de la statistique officielle de l'Office fédéral de statistique allemand. De plus, l'organisation de l'artisanat allemand met à disposition des statistiques actuelles sur l'artisanat fournit par les 54 chambres des métiers auprès de lesquelles toute entreprise artisanale créée doit s'inscrire et est assujettie à une cotisation mensuelle (ce fait étant aussi stipulé dans le Code de l'artisanat). Les chambres des métiers elles mêmes sont des personnes morales de droit public qui exercent non seulement un éventail de tâches publiques déléguées par l'Etat, mais aussi offrent une variété de services à leurs entreprises affiliées (notamment des services de consultation).

Parmi les problèmes qui rendent difficile l'analyse complète des entités artisanales est celui de la possibilité pour une entreprise d'être inscrit, en fonction de ses activités, à la fois auprès d'une chambre des métiers et une chambre de commerce et d'industrie. De plus, la difficulté de distinguer une véritable création d'entreprise (enregistrement) d'un changement d'activité représente une faiblesse notamment du registre d'artisanat.

Pourtant, les professions libérales ne sont pas explicitement mentionnées dans la Recommandation 2003/261/CE. De plus, au sens juridique, les professions libérales n'appartiennent normalement pas à la population d'exploitation industrielle et commerciale, qui au sens économique devrait constituer la majorité du groupe d'entreprises. En effet, les activités de profession libérale et les activités d'exploitation industrielle et commerciale représentent les deux grandes catégories d'activité indépendante (la plupart des entreprises artisanales appartient d'ailleurs aux activités d'exploitation industrielle).

Par conséquent, si une activité de profession libérale est exercée de manière indépendante, cette activité constitue en même temps une activité économique. Revenant donc à la définition d'entreprise communautaire comme présenté ci-dessus qui souligne à la fois l'activité économique et l'indépendance de la forme juridique, il faut constater que les professions libérales elles aussi appartiennent à la catégorie

¹² ZDH (2007), Berlin ; www.zdh.de (téléchargé le 18 janvier 2008).

d'entreprises. Même à condition qu'on attribue à une grande partie des professions libérales un statut volontaire (voir notamment box 3 pour la définition des professions libérales allemandes), elles doivent être classées comme entreprises. Ce fait s'explique par un regard sur le Règlement No 696/93 du Conseil, dans lequel une entreprise n'est pas définie en fonction de son intention d'obtenir un profit (voir la citation ci-dessus).¹³

En conclusion, une profession libérale en remplissant la condition nécessaire d'appartenance à la catégorie des entreprises, peut aussi être une PME à condition qu'elle remplisse les conditions suffisantes qui établissent la qualité d'une PME. Au delà, les professions libérales constituent une population intersectorielle, étant à cet égard équivalent à la population artisanale et la population des PME.

13 Ce paragraphe se base sur la correspondance écrite entre les auteurs et un expert PME de l'Institut de recherche sur les PME (Institut für Mittelstandsforschung, Bonn).

Box 3. Les professions libérales en Allemagne¹⁴

La définition légale des professions libérales

En 2007 un nombre d'environ 3,8 millions personnes travaillaient dans les professions libérales en Allemagne, dont un quart (954.000) était des travailleurs indépendants. Toutefois, ce dernier nombre n'est pas équivalent au nombre des 'entreprises' dans le secteur, parce qu'il est possible que plusieurs travailleurs indépendants peuvent former une société. Du fait que la statistique officielle ne fournit pas ce nombre dans son annuaire de 2007, on pourrait conclure qu'il n'est simplement pas disponible dans le système de statistique tel qu'il existe actuellement.

Comme au cas de l'artisanat allemand, il existe une définition légale des professions libérales. Le § 1, 2^{ème} alinéa de la Loi sur les sociétés partenaires (PartGG) [une forme juridique spécifiquement prévue pour des personnes affiliés aux professions libérales] stipule que les professions libérales se caractérisent, « sur la base des qualifications professionnelles particulières ou des dons créateurs, en général par les prestations à la fois personnelles, indépendantes et sous propre responsabilité qui sont fournies dans l'intérêt et du mandant et du public » (traduction libre des auteurs). Dans la majorité des professions libérales l'exercice de la profession est soumis à une limitation d'admission qui en revanche est liée à une qualification professionnelle de haut niveau. L'admission est contrôlée par les autorités responsables, la plupart du temps les chambres correspondantes (par exemple les chambres des médecins ou les chambres des architectes). Il faut souligner dans ce cadre que l'ensemble des professions libérales dans une certaine région est représenté par plusieurs chambres de professions. Par contre, une chambre des métiers d'une certaine région représente tout l'artisanat, indépendamment du métier.

En plus, il convient de mentionner que quelques professions sont nécessairement liées à l'exerce de leur activité comme activité économique indépendante : par exemple les physiothérapeutes, les avocats spécialisés sur des brevets ou les ingénieurs consultants. D'autres professions, notamment les professions libérales classiques comme celles des médecins, des dentistes, des apothicaires, des vétérinaires ou des experts comptables, appartiennent toutefois au groupe des professions libérales même si les personnes actives comptent parmi les employés dépendants. Ces professions ne doivent donc pas être exercées comme activité économique indépendante.

La base statistique

Il n'existe aucune statistique systématique sur les professions libérales en Allemagne. Les données existantes se fondent sur une variété de sources statistiques à la fois officielles et non officielles. Parmi les derniers, les chambres et associations jouent un rôle important. Pourtant, pour les professions sans aucune affiliation à une chambre ou association, qui ne sont pas non plus assujetties à l'inscription auprès d'une autorité officielle, il n'existe que des estimations (par exemple une grande partie des professions de soin (infirmier) libres et des artistes).

La qualité de PME dans la Recommandation 2003/261/CE

Après avoir décrit la condition nécessaire de la qualité d'entreprise, quelles sont donc les conditions suffisantes sur lesquelles se fonde la qualité de PME ? Dans la recommandation communautaire de 2003, les PME sont définies par des critères principalement quantitatifs. En effet, il y a trois catégories de PME¹⁵ dont l'appartenance est liée à la taille d'une entreprise, mesurée par l'effectif et deux seuils financiers (cf. tableau 1). Selon cette délimitation quantitative, l'ensemble des PME est constitué par

14 Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (2004); <http://www.ifb.uni-erlangen.de/index.htm> (Institut de professions libérales à Nuremberg, téléchargé le 19 janvier 2008)

15 2^{ème} Article de l'Annexe de la recommandation 2003/261/CE.

l'ensemble des entreprises dont l'effectif n'excède pas 250 salariés (UTA) et le chiffre d'affaire annuel n'excède pas un maximum de 50 millions d'euros. La somme totale du bilan annuel représente le deuxième des deux seuils financiers dont seulement un devrait être dépassé.

Tableau 1. La définition quantitative communautaire des PME

Catégories d'entreprise	Effectifs: unité de travail par an (UTA)	Chiffre d'affaires annuel (millions d'euros)	ou	Total du bilan annuel (millions d'euros)
Micro-	< 10	≤ 2 (non défini au paravant)	ou	≤ 2 (non défini au paravant)
Petite	< 50	≤ 10 (7 millions d'euros en 1996)	ou	≤ 10 (5 millions d'euros en 1996)
Moyenne	< 250	≤ 50 (40 millions d'euros en 1996)	ou	≤ 43 (27 millions d'euros en 1996)

Source: Recommandation 2003/261/CE de la Commission;
Représentation en référence à Commission européenne (2006: 14)

Le tableau 1 montre en plus qu'en comparaison avec la définition de 1996, il y avait une augmentation des seuils financiers dans les catégories de petite et moyenne entreprise. Cette augmentation était une réponse à la croissance de productivité auprès des PME et une augmentation des prix depuis 1996. L'introduction des seuils financiers dans la catégorie de micro entreprise visait toutefois à la meilleure définition de ce groupe de plus en plus important dans l'UE. Ce fait, s'exprimant tout d'abord par la croissance dynamique de création d'entreprises dans la dite catégorie de micro entreprise, nécessitait des mesures spécifiquement ciblées sur les problèmes potentiels émergeant surtout pendant la phase de lancement des entreprises.¹⁶

En raison de leur mesurabilité, les critères quantitatifs dominent l'analyse statistique des PME (en avant l'effectif, à voir dans le chapitre 4 ci-dessous). En effet, d'après Hauser,¹⁷ les critères quantitatifs ont été principalement installés, parce que des critères qualitatifs définissant une PME soient beaucoup plus difficiles à mesurer. Pourtant, à côté des critères quantitatifs la définition communautaire reste sur un critère qualitatif, qui devient essentiel dans le cas où une PME considère de faire une demande dans le cadre d'un des programmes (soit communautaires soit nationaux) d'aide aux PME:¹⁸ le critère d'indépendance. Hauser¹⁹ constate qu'il serait néanmoins possible que la taille d'une entreprise et la

16 Commission Européenne (2006), p. 9.

17 Hauser (2005), p. 52.

18 Commission Européenne (2006).

19 Hauser (2005), p. 52.

manière de laquelle une entreprise est gérée sont étroitement liées. Le critère d'indépendance implique qu'une entreprise ne se qualifie comme autonome si elle détient une participation de plus de 25 % du capital ou des droits de vote d'une ou plusieurs autres entreprises et vice versa²⁰. Pour clarifier les relations potentielles entre des entreprises, la nouvelle recommandation introduit deux autres types d'entreprise, notamment des entreprises partenaires (participation entre 25 % et 50 %) et des entreprises liées (participation excédant 50 %). En effet, pour bénéficier d'un programme ciblant les PME, une entreprise doit inclure dans le calcul de ses propres données chaque relation potentielle avec une autre entreprise en fonction du degré de cette relation existante, ce qui peut aboutir au dépassement des seuils prévus par la dite définition des PME.

En conséquence, la population des PME européennes comme définie par la Commission européenne dans la Recommandation 2003/261/CE est une population principalement délimitée en fonction de sa taille et de son pouvoir économique et financier. En même temps, l'ensemble des PME n'est pas différencié à propos de son secteur d'activité. Les PME dans l'UE forment donc un groupe hétérogène et intersectoriel. En particulier, les entreprises artisanales ainsi que les professions libérales, à condition qu'elles satisfassent les critères de la définition des PME, appartiennent au groupe des PME.

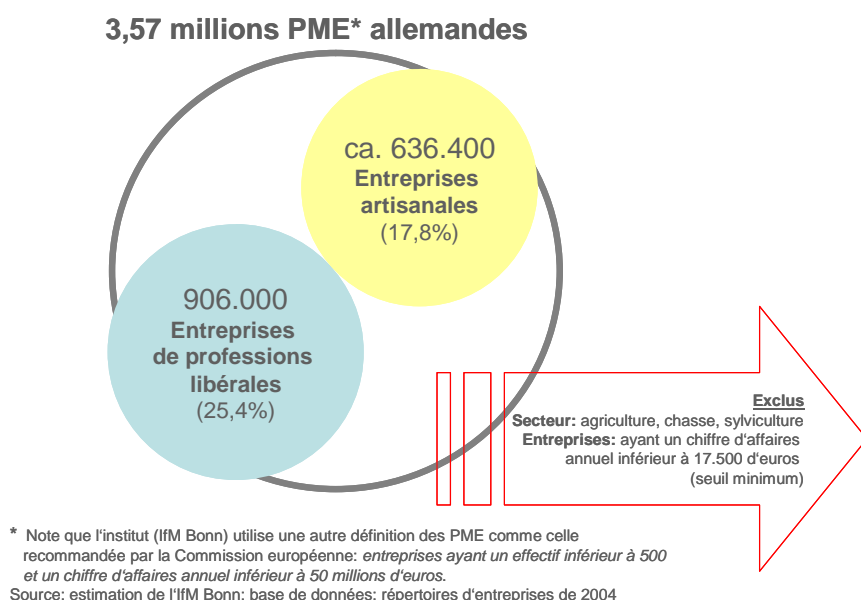
20 Commission Européenne (2006), pp. 16. Le statut d'entreprise autonome peut être conservé et le seuil de la participation du capital ou des droits de vote de 25 % peut augmenter à un maximum de 50 % si l'investisseur appartient à l'un des groupe suivants : (1) sociétés publiques de participation, sociétés de capital-risque et business angels, (2) universités et centre de recherche à but non lucratif, (3) investisseurs institutionnels, y compris les fonds de développement régional, et (4) Autorités locales autonomes ayant un budget annuel inférieur à 10 millions d'euros et moins de 5 000 habitants.

Tableau 2. Les secteurs d'activité primordiaux des professions libérales et de l'artisanat

Les professions libérales (liste non exhaustive)		
NACE Rev. 1.1		Intitulé
<i>secteur</i>	<i>code</i>	
G	52.31	commerce de détail de produits pharmaceutiques
I	63.22	services portuaires, maritimes et fluviaux
K	72	activités informatiques
	73	recherche et développement
	74.11	activités juridiques
	74.12	activités comptables
	74.14	conseil pour les affaires et la gestion
	74.2	activités d'architecture et d'ingénierie
	74.3	activités de contrôle et analyses techniques
	74.4	publicité
	74.85	secrétariat, traduction et routage
M	80	éducation
N	85.12	pratique médical
	85.13	pratique dentaire
	85.14	autres activités pour la santé humaine
	85.2	activités vétérinaires
O	93.31	art dramatique et musique
	92.4	agences de presse
	92.62	autres activités sportives
L'artisanat (liste non exhaustive)		
NACE Rev. 1.1		Intitulé
<i>secteur</i>	<i>code</i>	
D	15.1	industrie des viandes
	15.81	fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
	20	travail du bois et fabrication d'articles en bois
	26	fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
	28.1	fabrication d'éléments en métal pour la construction
	28.5	traitements des métaux, mécanique générale
	29	fabrication de machines et d'équipements
	33	fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
	36	fabrication de meubles, industries diverses
F	45.1	préparation des sites
	45.2	construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil
	45.31	travaux d'installation électrique
	45.33	plomberie
	45.42	menuiserie
	45.44	peinture et vitrerie
G	50.2	entretien et réparation de véhicules automobiles
	52.63	autres commerces de détail hors magasin
	52.7	réparation d'articles personnels et domestiques
K	74.7	activités de nettoyage
O	93.02	coiffure et soins de beauté

Comme mentionné tout à l'heure, la population des PME se définit indépendamment du secteur d'activité économique. Alors, dans la nomenclature générale des activités économiques des Communautés européennes (NACE) elle peut apparaître dans tous les secteurs de la NACE²¹. Les activités des professions libérales et de l'artisanat se limitent toutefois sur certains secteurs d'activité dont les plus importantes sont présentées dans le tableau 2.²² Ces deux groupes d'activité économique, ont-ils un poids économique fort dans l'ensemble de la population des PME ? Malheureusement, il n'existe pas de données au niveau communautaire relevant une distinction entre les trois groupes. Le graphique 1 montre l'exemple de la population des PME allemandes, notamment le poids en termes de nombre d'entreprises des sous-populations des entreprises de profession libérale et artisanales. On peut constater que les deux sous-populations constituent une part non-négligeable de l'ensemble des PME allemandes, leur nombre se montant à environ 1,5 millions d'entreprises.

Graphique 1. La population des PME en Allemagne, 2006



En résumé, ce chapitre 3 avait pour objectif d'analyser sur la base de la Recommandation 2003/261/CE de la Commission la population des PME, en particulier la question d'affiliation des entités spécifiques au groupe des PME. L'argumentation se fondait principalement sur un concept formel et le cadre juridique communautaire pour clarifier ce qui définit exactement une PME et quelles entités économiques doivent être classées dans la catégorie des PME. Le chapitre suivant se concentre sur l'analyse du système statistique de l'UE pour évaluer comment le ci-dessus mentionné concept de définition des PME se reflète à la fois dans les méthodologies statistiques et dans les données disponibles sur les PME européennes.

21 Sauf les secteurs L (administration publique), P (activités des ménages), Q (activités extraterritoriales).

22 Le tableau se fonde surtout sur des sources allemandes: Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (2004); Rudolph & Müller (1998); Statistisches Landesamt Sachsen-Anhalt (2006).

4 Le système statistique de l'UE

4.1 Les deux sources de données concernant les PME : Eurostat et l'Observatoire européen des PME

Il y a au niveau communautaire deux sources de données qui fournissent des données ventilées par classe de taille : les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) de l'Office de statistique des Communautés Européennes (Eurostat) et l'Observatoire européen des PME. Les SSE représentent à la fois la statistique officielle sur les entreprises européennes et la source principale de données structurelles d'entreprises. L'Observatoire européen des PME était fondé par le Directeur général industrie et entreprise de l'UE. Etant basée sur un échantillon des entreprises européennes et traitant un éventail de thèmes spéciaux qui ne sont pas traités dans les SSE, l'Observatoire représente un complément utile aux SSE.

L'Office statistique des Communautés Européennes, Eurostat, est l'autorité statistique communautaire. Depuis sa fondation en 1953, une des fonctions principales d'Eurostat est la construction et amélioration continue du système statistique européen dont l'objectif primordial consiste à fournir l'exploitation et la publication des informations et statistiques comparables au niveau communautaire et aux niveaux des Etats membres. En 1997, l'adoption de trois actes mentionnant la statistique communautaire ont lui attribué pour la première fois une base juridique. Ce renforcement du rôle de la statistique communautaire dans une Union élargie et, par conséquent, de plus en plus complexe à gérer en termes de données harmonisées, se reflétait avant tout dans l'insertion de la statistique communautaire dans le cadre constitutionnel de l'UE, notamment l'Art. 213 a du Traité d'Amsterdam²³ qui stipule :

- (1) (...), le Conseil, (...) arrête des mesures en vue de l'établissement de statistiques, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des activités de la Communauté.
- (2) L'établissement des statistiques se fait dans le respect de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique, de l'efficacité au regard du coût et de la confidentialité des informations statistiques; il ne doit pas entraîner de charges excessives pour les opérateurs économiques.

A côté des SSE fournies par Eurostat, l'autre source d'information très courante pour analyser le développement des PME en Europe est l'Observatoire Européen des PME. L'Observatoire a été mis sur pieds en 1992 et la dernière enquête était conduite entre novembre 2006 et janvier 2007 dans les 27 États membres de l'UE, ainsi qu'en Norvège, en Islande et en Turquie. Les enquêtes s'effectuent par entretien téléphonique et se fonde sur un échantillon représentatif de la population d'entreprise européennes. Il faut toutefois constater, que dans les années précédentes, les enquêtes de l'Observatoire étaient beaucoup plus détaillées et ont examiné une plus grande variété des variables qu'en 2006/2007, principalement à cause d'un manque de ressources financières.

²³ Journal officiel n° C 340 du 10 Novembre 1997.

Avant que les deux systèmes d'information soient décrit en détail, il faut souligner que l'aboutissement de l'objectif des statistiques comparables au niveau européen se fonde nécessairement sur une coopération étroite entre Eurostat et les offices de statistique des Etats membres de l'UE, des Etats membres de l'AELE (l'Islande, la Norvège, Liechtenstein) et les pays candidats.²⁴ Car, *Eurostat ne collecte pas de données lui-même*. « Cette tâche incombe aux instituts de statistique des États membres, qui vérifient et analysent les données nationales avant de les transmettre à Eurostat. Celui-ci a pour mission de les consolider et de veiller à leur comparabilité au moyen d'une méthodologie harmonisée. »²⁵ Ce fait implique qu'il faut aussi mettre un accent sur le système statistique tant qu'il existe dans les Etats membres. Il convient donc de donner au premier un bref aperçu du rôle d'un système d'information au sein d'un cadre institutionnel d'un Etat avant de revenir au niveau communautaire pour analyser en détail les SSE et l'Observatoire.

4.2 Le rôle du système d'information national dans le cadre institutionnel d'un Etat

Quel est le rôle du système de statistiques dans les Etats membres de l'UE et quel est le statut d'un tel système informatique au sein du domaine public vu en particulier les fonctions majeures de tout Etat, notamment sa fonction d'allocation, sa fonction distributive et sa fonction de stabilisateur ? A la recherche du bien-être des ses citoyens chaque Etat est avant tout producteur de biens publics. Au delà, il utilise d'autres outils de politique et mesures pour accomplir ses tâches. Comme montré notamment dans la théorie de l'échec de marché et la « Logique de l'action collective » par Mancur Olson,²⁶ un tel domaine public ne peut exister que par un système d'assujettissement à l'impôt ou à d'autres formes de cotisation. Le fonctionnement d'un tel système se fonde sur une obligation de déclaration ou d'enregistrement auprès des autorités responsables.

Alors, dans le domaine économique ou mieux d'entreprises, il faut un système d'enregistrement de toute entité assujettie à l'impôt ou à d'autres formes de cotisation. Bien sûr, l'objectif principal d'un registre quelle que soit sa population cible, est de ficher l'intégral de cette population. Surtout, il représente donc un outil de contrôle et garantit une base financière au secteur public.

De plus, les registres auprès des autorités publiques ou d'autres organismes administratifs publics constituent la base (d'adresses ou de données) de chaque système d'information et de statistiques d'un pays. En revanche, le système de statistiques lui-même représente, une condition nécessaire pour toute politique se caractérisant bien fondée (voir aussi le chapitre 2). Pour cette raison, une statistique ne représente jamais une fin en soi. Plutôt, elle sert à des fins à la fois informatiques, politiques et scientifiques. De plus, un outil important de la statistique est d'évaluer les politiques des autorités publiques.

Il faut toutefois souligner que toute enquête représente un coût auprès des entités questionnées. En conséquence, il est nécessaire de créer une conciliation entre ces coûts et la qualité et l'intégralité d'une statistique. A côté de ces dernières caractéristiques, une statistique doit de même répondre aux principes

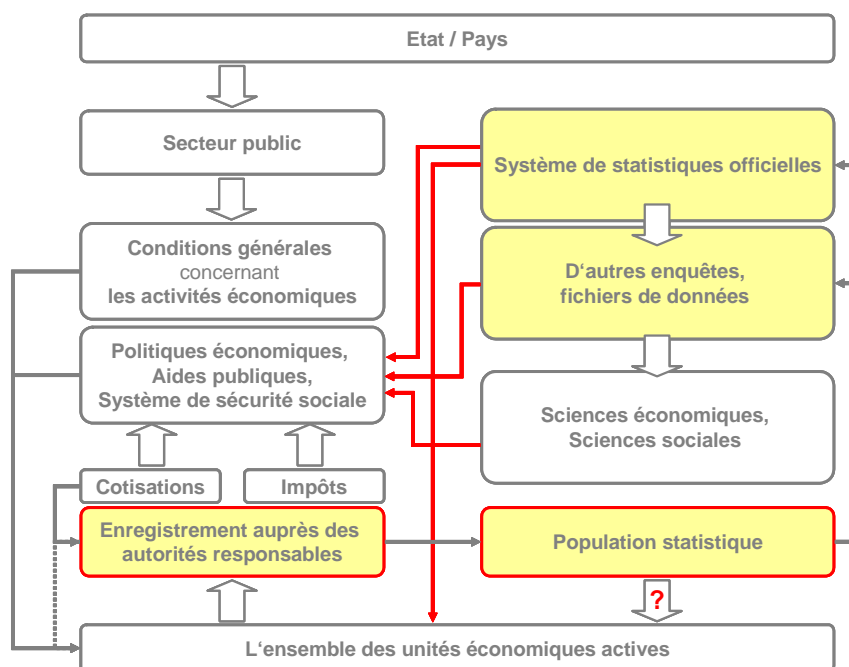
24 Ces pays contribuent tous à la statistique communautaire.

25 http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1090,1&_dad=portal&_schema=PORTAL (téléchargé sur le site Internet d'Eurostat le 14 janvier 2008)

26 Olson (1965).

de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique et de la confidentialité des informations statistiques comme stipulé dans le Traité d'Amsterdam (voir ci-dessus).

Graphique 2. Le système statistique national et les flux d'information le concernant



Il y a donc au sein d'un Etat plusieurs flux d'information s'influant mutuellement. Le graphique 2 résume spécifiquement pour la sphère économique les relations et les flux d'information intégrant le système statistique dans l'ensemble des relations entre les différents organismes impliqués au sein d'une économie nationale. Il convient de constater deux faiblesses importantes d'un tel système (à voir aussi ci-dessous). Premièrement, il existe une variété d'autorités auprès de lesquelles il faut s'inscrire qui travaillent à des fins parfois très différentes. Deuxièmement, il y a dans toutes les Etats membres de l'UE des entités qui sont exemptes de tout enregistrement auprès d'une autorité fournissant des informations aux autorités statistiques. Par conséquent, dans ce qui suit il faut aussi analyser dans quelle mesure ces faiblesses se montrent dans la statistique européenne sur les PME.

4.3 Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d'Eurostat

4.3.1 Les SSE au niveau européen

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d'Eurostat sont les sources d'information principales où l'on peut trouver des informations sur les PME dans l'UE. L'unité d'observation est principalement l'entreprise.

Les secteurs économiques considérés dans les SSE

Les entreprises menant plusieurs activités dans des secteurs différents sont classées selon leur activité principale ce qui correspond normalement à l'activité générant la valeur ajoutée la plus forte. Les secteurs

économiques considérés dans les SSE sont l'industrie (secteurs C à E de la NACE Rev. 1.1²⁷), la construction (secteur F), le commerce (secteur G), les services (secteurs H, I et K). Les activités financières (secteur J) sont considérées dans trois annexes spécifiques pour les établissements de crédit, les assurances et les fonds de pension.²⁸ Les données peuvent en général être ventilées par niveau IV NACE REV 1.1 à part quelques sections des services. D'après Eurostat, les SSE couvrent donc « l'économie des entreprises ».²⁹

Les secteurs A (Agriculture, chasse, sylviculture) et B (Pêche, aquaculture) ne sont pas inclus dans les SSE ainsi que les secteurs L (Administration publique) et les services non marchands tels que les secteurs M (Éducation), N (Santé et action sociale), O (Services collectifs, sociaux et personnels), P (Activités des ménages) et Q (Activités extraterritoriales) de la NACE Rev. 1.1. On peut constater que les PME appartenant à l'économie marchande non financière (secteurs économiques C à K de la NACE Rev. 1.1) aussi que l'artisanat sont bien représentées mais qu'une grande partie d'entreprises de professions libérales ne sont pas incluses dans les SSE (cf. tableau 2, chapitre 3).

Tableau 3. Secteurs économiques considérés dans les SSE

<i>NACE Rev. 1.1</i>	<i>Secteur économique</i>
C	Industries extractives
D	Industrie manufacturière
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F	Construction
G	Commerce
H	Hôtels et restaurants
I	Transports et communications
J	Activités financières
K	Immobilier, location et services aux entreprises

Source : Règlement (CE, EURATOM) No 58/97 du conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, Annexe 1, Section 9.

Les variables élevées par les SSE

Les variables élevées par les SSE comportent la démographie des entreprises, l'output et l'input des entreprises. Plusieurs indicateurs sont dérivés de ces variables comme les investissements par personne occupée ou la valeur ajoutée brute par personne occupée (ainsi nommé productivité apparente de la main

²⁷ Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Rév. 1.1 (NACE Rév. 1.1, 2002). À partir de l'année civile 2008, une modification de la nomenclature entre en vigueur, voir RÈGLEMENT (CE) No 973/2007 DE LA COMMISSION du 20 août 2007 modifiant certains règlements (CE) relatifs à des domaines statistiques spécifiques mettant en œuvre la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2 (Journal officiel de l'Union européenne No. 216/19 du 21 août 2007).

²⁸ Les données pour le secteur J sont enlevées par les inspections pour les banques, les assurances et le commerce aux titres aussi que par la banque centrale. Il s'agit donc des données secondaires.

²⁹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=2293,59872848,2293_68195486&_dad=portal&_schema=PORTAL (téléchargé sur le site Internet d'Eurostat le 16 janvier 2008)

d'oeuvre). Trois statistiques font régulièrement partie des SSE : les statistiques annuelles sur les entreprises, les statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par classe de taille et les statistiques régionales annuelles. Dans le tableau 4, il y a un aperçu des variables appartenant aux différentes statistiques.

Tableau 4. Variables utilisées par les SSE

<i>Variables</i>	<i>Statistiques annuelles sur les entreprises</i>	<i>Statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par classe de taille*</i>	<i>Statistiques régionales annuelles</i>
Nombre d'entreprises	X	X	X
Nombre d'unités locales	X		
Chiffre d'affaires	X	X	
Valeur de la production	X		
Valeur ajoutée aux coûts des facteurs	X	X	
Dépenses de personnel	X		
Salaires et traitement	X		X
Charges sociales	X		
Montant total des achats de biens et de services	X		
Achats de biens et services destinés à la revente en état	X		
Investissements bruts en biens corporels	X		X
Nombre de personnes occupées	X	X	X
Nombre de salariés	X		

* Aussi la variable dérivée productivité apparente de la main-d'œuvre peut être ventilée par classe de taille.

Source : Règlement (CE, EURATOM) No 58/97 du conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, Annexe 1, Section 4.

Les statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par classe de taille sont aptes à l'analyse des PME en utilisant une définition simplifiée pour mesurer les PME simplement selon le nombre des employés. Cinq variables (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emploi, productivité apparente de la main-d'œuvre) peuvent être ventilées par quatre classes de taille (entre 1 et 9 employés, entre 10 et 49 employés, entre 50 et 249 employés, plus de 250 employés) pour chaque secteur économique jusqu'au niveau trois chiffres NACE REV 1.1.

Les statistiques régionales annuelles font aussi une partie des SSE mais elles considèrent seulement peu de variables (salaires et traitements, investissements bruts en biens corporels, nombre de personnes occupées)

qui sont ventilées par niveau II de la nomenclature des unités territoriales (NUTS)³⁰ et jusqu'au niveau deux chiffres NACE REV 1.1.

Il y a d'autres données beaucoup plus spécifiques variant selon les secteurs économiques. Ces données donnent surtout des informations sur les différentes formes d'investissement, de la structure des coûts, des revenus et des différentes sources du chiffre d'affaires. Elles sont décrites plus détaillées pour le cas de l'Allemagne dans l'annexe 1.

De temps en temps, les SSE traitent aussi des questions spéciales à travers les enquêtes pilotes. Dans les dernières années, les thèmes encendraient par exemple les indicateurs de l'esprit de l'entreprise, les facteurs de réussite des entreprises, le sourcing international et les entreprises sous contrôle étranger. On voit que les enquêtes pilotes se concentrent souvent aux sujets particulièrement importants pour les PME.

Les statistiques nationales à la base des SSE

Comme déjà mentionné ci-dessus, les données nationales collectées par les offices de statistiques nationaux constituent la base des SSE. Les offices nationaux sont obligés par la loi de collecter, estimer et transmettre les résultats nationaux à Eurostat.³¹ Les États membres se procurent les données en utilisant des différentes méthodes d'enquête. La méthode idéale est un recensement : « Les unités légales auxquelles appartiennent ou dont se composent les unités statistiques sollicitées par les États membres sont tenues de fournir des informations correctes et complètes dans les délais prescrits ». ³² Les États membres peuvent aussi utiliser d'autres sources à condition qu'elles soient toutes aussi précises et qui sont de la même qualité. Des procédures d'estimation statistique peuvent aussi être utilisées si quelques caractéristiques n'ont pas été observées par l'ensemble des unités.³³

Les données sont transmises à Eurostat en l'espace de dix-huit mois après l'écoulement de l'année civile.³⁴ Des résultats préliminaires nationaux ou des estimations sont déjà transmis en l'espace de dix mois après l'écoulement de l'année civile. La première année de référence pour laquelle les statistiques sont élaborées est l'année civile 1995.³⁵

30 Règlement (CE) n° 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) (Journal officiel n° L 154 du 21.06.2003).

31 Règlement (CE, EURATOM) No 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, Art. 9.

32 Ibidem, Art. 6.

33 Ibidem, Art. 6.

34 Il y a des exceptions pour les établissements de crédit (dix mois après l'écoulement de l'année civile), les assurances (douze mois après l'écoulement de l'année civile en général et dix-huit mois après l'écoulement de l'année civile pour les réassurances) et les fonds de pension (douze mois après l'écoulement de l'année civile), Annexes 5, 6 et 7 du Règlement (CE, EURATOM) No 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises.

35 Règlement (CE, EURATOM) No 58/97 du conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, Annexe 1, Section 5.

Les résultats des SSE pour 2004

Les résultats des SSE montrent le rôle très important des PME dans les économies nationales de l'UE (cf. tableau 5). En ce qui concerne le numéro des entreprises, plus que 98,6 pour cent des entreprises sont des PME dans tous les pays qui sont responsables pour une valeur ajoutée entre 42,4 et 70,3 pour cent. Le taux d'emploi des PME se monte à 51,2 et 81,2 pour cent des employés ce qui confirme leur rôle important pour l'emploi déjà décrit dans le box 1. Il faut quand-même constater que pour une variété des pays européens il n'existe pas de données disponibles.

Même si ventilé par secteur d'activité économique, plus que 95 pour cent des entreprises sont des PME (cf. tableau 6). L'importance des PME ne varie donc pas beaucoup selon les secteurs économiques en considérant le nombre des entreprises. Mais il y a une grande divergence entre les secteurs concernant la contribution des PME à l'emploi (entre 13,5 et 88,5 pour cent) et à la valeur ajoutée (entre 12,7 et 83,1 pour cent).

Tableau 5. Les SSE ventilées par classe de taille d'entreprise, 2004

Breakdown of the non-financial business economy by size-class, 2004 (% share of total)

	No. of enterprises					Value added					No. of persons employed				
	SMEs	Micro	Small	Med.	Large	SMEs	Micro	Small	Med.	Large	SMEs	Micro	Small	Med.	Large
EU-27 (1)	99.8	91.8	7.0	1.1	0.2	57.0	20.2	18.8	17.9	43.0	67.1	29.6	21.0	16.9	33.1
BE	:	:	:	0.9	:	:	:	:	18.9	:	:	:	:	15.5	:
BG	99.7	90.2	8.0	1.6	0.3	49.5	14.3	15.8	19.3	50.5	71.7	29.3	21.3	21.0	28.3
CZ	99.8	95.3	3.8	0.8	0.2	56.7	19.8	16.7	20.2	43.3	68.9	31.8	18.4	18.7	31.1
DK	99.7	86.9	10.9	1.9	0.3	:	:	:	20.9	:	:	:	:	21.1	:
DE	99.5	82.8	14.4	2.3	0.5	:	:	17.7	:	:	60.1	19.2	21.9	19.0	39.9
EE	99.6	81.5	15.1	3.0	0.4	:	:	23.7	:	:	:	:	27.7	:	:
IE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
EL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
ES	99.9	92.3	6.8	0.8	0.1	68.1	27.3	23.6	17.2	31.9	79.1	38.9	25.5	14.7	20.9
FR	99.8	92.3	6.4	1.0	0.2	53.7	19.4	18.3	16.0	46.3	60.9	23.6	20.6	16.7	39.1
IT	99.9	94.6	4.8	0.5	0.1	70.3	30.8	23.3	16.3	29.7	81.2	46.9	21.9	12.4	18.8
CY	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
LV	99.7	83.1	13.9	2.7	0.3	:	:	:	:	:	75.0	22.6	26.2	26.3	25.0
LT	99.4	75.5	19.7	4.3	0.6	56.7	9.3	21.7	25.7	43.3	71.3	17.0	26.4	27.9	28.7
LU	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
HU	99.9	:	:	:	0.1	51.9	:	:	:	48.1	72.2	:	:	:	27.8
MT	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
NL	99.7	89.0	9.1	1.6	0.3	60.4	:	:	21.3	39.6	67.4	29.2	20.9	17.3	32.6
AT	99.7	86.9	11.1	1.7	0.3	:	:	20.5	:	:	:	:	23.4	:	:
PL	99.8	96.2	2.7	0.9	0.2	47.8	16.5	10.7	20.6	52.2	70.3	40.1	11.7	18.5	29.7
PT (2)	:	:	6.6	:	:	:	:	21.0	:	:	:	:	23.6	:	:
RO	99.5	88.1	9.0	2.3	0.5	44.5	12.3	13.1	19.1	55.5	58.2	18.5	17.2	22.5	41.8
SI	99.7	92.9	5.5	1.3	0.3	:	:	:	21.6	:	:	:	:	:	:
SK	98.6	:	:	5.5	1.4	42.4	:	:	17.3	57.6	51.2	:	:	22.5	48.8
FI	99.7	92.4	6.1	1.2	0.3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
SE	99.8	94.7	4.3	0.8	0.2	56.5	21.1	17.5	17.9	43.5	64.2	26.3	20.3	17.7	35.8
UK	99.6	86.4	11.4	1.8	0.4	50.7	17.8	16.1	16.8	49.3	53.9	21.1	18.0	14.8	46.1

(1) Rounded estimates based on non-confidential data.

(2) 2003.

Source: Eurostat (SBS)

Source: Eurostat (2007), European Business: Facts and Figures, p. 30.

Tableau 6. Les SSE ventilées par classe de taille et par secteur économique, 2004

Breakdown of activity within the non-financial business economy by size-class, EU-27, 2004 (% share of total) (1)

Chapter	No. of enterprises					Value added					No. of persons employed				
	SMEs	Micro	Small	Med.	Large	SMEs	Micro	Small	Med.	Large	SMEs	Micro	Small	Med.	Large
1 Non-financial business economy	99.8	91.8	7.0	1.1	0.2	57.0	20.2	18.8	17.9	43.0	67.1	29.6	21.0	16.9	33.1
Industry	99.0	79.5	15.7	3.8	0.9	41.8	7.0	14.2	21.2	59.8	56.7	13.0	19.6	24.1	44.5
2 Food, beverages & tobacco	99.0	77.7	17.5	3.7	0.9	44.1	7.7	14.7	21.7	55.9	62.0	15.9	21.3	24.8	38.0
3 Textiles, clothing, leather & footwear	99.2	78.9	15.8	3.8	1.5	74.6	13.8	28.5	31.3	26.9	72.7	16.8	27.3	30.3	27.3
4 Wood & paper	99.5	82.9	12.0	2.4	0.5	57.0	11.0	19.8	25.9	43.0	72.8	21.4	25.2	25.2	27.2
5 Chemicals, rubber & plastics	95.7	61.0	25.0	9.5	2.5	33.6	2.5	9.4	21.8	64.8	47.9	5.5	14.9	27.5	52.3
6 Other non-metallic mineral products	99.0	78.7	16.2	4.1	1.0	52.0	6.9	18.4	26.8	48.0	62.5	14.2	21.3	27.1	37.8
7 Metals & metal products	99.3	78.8	17.2	3.3	0.5	61.6	11.4	24.3	26.0	38.4	71.2	17.6	27.8	25.9	28.8
8 Machinery & equipment	98.8	72.9	19.8	6.1	1.3	50.5	6.2	16.7	27.6	49.5	56.2	9.1	19.0	28.1	43.8
9 Electrical machinery & optical equipment	98.8	81.0	14.1	3.7	1.1	36.0	5.8	11.6	18.7	64.0	47.2	10.5	15.6	21.6	53.8
10 Transport equipment	96.0	69.6	18.6	7.9	3.8	12.7	:	3.9	8.9	87.3	19.7	2.5	5.6	11.9	78.1
11 Furniture & other manufacturing	99.6	86.7	10.9	2.0	0.4	72.5	17.9	26.1	28.0	27.5	73.7	24.7	26.3	24.8	24.1
12 Non-energy mining & quarrying	99.4	70.5	24.6	4.2	0.6	65.2	10.0	30.8	24.3	34.8	66.4	12.8	29.3	24.3	33.6
13 Energy	95.2	:	13.3	:	4.6	20.4	:	:	:	80.2	13.5	1.5	3.3	8.8	85.0
14 Recycling & water supply	98.7	77.8	15.7	5.2	1.4	46.2	9.2	16.2	21.0	54.2	48.0	8.9	15.5	24.9	50.0
15 Construction	99.9	91.9	7.8	0.8	0.1	82.5	33.1	31.9	17.6	17.5	88.2	42.6	30.4	15.4	11.8
Non-financial services	99.9	93.7	5.4	0.7	0.1	62.7	26.9	19.9	16.0	37.4	68.3	35.6	19.3	13.4	31.7
16 Motor trades	99.9	91.1	8.0	0.9	0.1	79.7	27.9	29.9	21.9	20.4	88.5	44.3	28.5	16.0	11.6
17 Wholesale trade	99.9	90.3	8.4	1.2	0.1	77.2	23.8	30.3	23.8	22.8	83.7	33.5	28.8	19.6	17.8
18 Retail trade & repair	99.9	95.9	3.7	0.3	0.1	57.3	32.8	16.0	8.3	42.7	65.3	43.7	14.5	7.1	34.7
19 Hotels & restaurants	99.9	91.2	8.1	0.6	0.1	75.8	36.5	26.2	13.5	24.2	82.3	45.4	26.3	10.5	17.7
20 Transport services	97.3	91.2	7.1	1.2	0.2	50.8	16.6	18.2	16.0	50.0	58.1	24.2	18.6	15.6	41.9
21 Communications & media	99.5	85.5	10.4	2.1	0.5	22.1	5.1	7.6	9.3	78.0	34.3	10.9	12.2	11.8	65.6
22 Business services	99.7	94.7	4.4	0.8	0.2	66.4	28.4	20.0	17.9	33.6	64.9	31.2	16.9	16.8	35.1
23 Real estate, renting & R&D	99.9	96.5	2.9	0.5	0.1	83.1	47.7	17.1	18.5	16.8	80.0	47.4	17.1	15.7	18.6

(1) Rounded estimates based on non-confidential data; note that estimates may result in the sum of the size classes not being equal to 100 %.

Source: Eurostat (SBS)

Source: Eurostat (2007), European Business: Facts and Figures, p. 29.

4.3.2 Le cas de l'Allemagne et les flux d'information des entreprises à Eurostat

A la base des SSE se trouvent les données nationales ce qui contiennent en Allemagne des résultats d'enquêtes dans les différents secteurs. Tous les États membres de l'UE sont obligés d'établir et d'entretenir un répertoire d'entreprises.³⁶ En Allemagne, les répertoires d'entreprises servent de base d'adresses pour la détermination de l'ensemble de la population statistique qui serait interrogée. Pour cela leur construction sera discutée en détail dans ce qui suit.

La construction des répertoires d'entreprises

Les répertoires d'entreprises unissent les données des différentes institutions qui ont déjà élevé les informations pour d'autres fins : l'agence fédérale pour l'emploi, l'administration fiscale, les chambres et les autorités locales. Les deux sources les plus importantes sont l'agence fédérale pour l'emploi et l'administration fiscale.

L'agence fédérale pour l'emploi fournit des données sur les salariés assujettis à l'assurance sociale aux répertoires d'entreprises. L'unité d'observation est l'établissement, donc l'unité locale.³⁷ Ainsi les établissements qui n'ont pas de salariés ne sont pas considérés dans ces données. Par exemple, les établissements où seul le travailleur indépendant lui-même travaille ou à part lui, seuls des membres de la famille ou des collaborateurs indépendants y travaillent, qui en revanche ne sont pas assujettis à l'assurance sociale. En particulier, les créations d'entreprises ne sont pas suffisamment considérées. Pour donner un exemple, en 2006 environ 78 pour cent des créations d'entreprises allemandes n'ont pas eu d'employés au début de leurs activités courantes³⁸ et donc n'apparaissent pas dans les statistiques. De plus, dans le secteur des services il y a probablement un nombre significatif d'établissements non inclus dans les statistiques.³⁹

L'administration fiscale fournit des statistiques de la taxe sur le chiffre d'affaires aux répertoires d'entreprises.⁴⁰ L'unité d'observation ici est l'entreprise, donc l'unité légale. Les petites entreprises dont le revenu imposable de l'année civile précédente ne dépasse pas la limite de 17.500 € sont exonérées de la T.V.A. (si leur revenu imposable probablement ne dépasse pas la limite de 50.000 € l'année qui vient).⁴¹

36 Règlement (CEE) n° 2186/93 du Conseil, du 22 juillet 1993, relatif à la coordination communautaire du développement des répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques.

37 L'établissement est une autre expression pour l'unité locale définie par l'UE dans ce qui suit: « L'unité locale correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise (atelier, usine, magasin, bureau, mine, entrepôt) sise en un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu, ou à partir de ce lieu, sont exercées des activités économiques pour lesquelles, sauf exception, une ou plusieurs personnes travaillent (éventuellement, à temps partiel) pour le compte d'une même entreprise. » Règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, du 15 mars 1993, relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté, Journal officiel n° L 076 du 30/03/1993, p. 1-11.

38 Angele (2007), p. 568.

39 May-Strobl & Suprinovič (2003), pp. 31.

40 L'administration fiscale peut aussi fournir des données sur l'impôt sur le revenu et sur les sociétés aux répertoires d'entreprises mais ces données ne sont pas utilisées systématiquement.

41 Umsatzsteuergesetz, § 19, Abs. 1.

En conséquence, les très petites entreprises n'apparaissent pas dans les statistiques ainsi que la plupart des créations d'entreprise.⁴² Aussi, les entreprises dont les revenus sont exonérés des taxes (comme par exemple les revenus fonciers et quelques prestations des médecins) ne sont pas incluses dans les statistiques de l'administration fiscale.

A part ces deux institutions (l'agence fédérale pour l'emploi et l'administration fiscale), il y a aussi d'autres institutions qui contribuent aux répertoires d'entreprises : les chambres et les autorités locales. Les chambres donnent des informations sur ses affiliations et les autorités locales donnent des informations sur les enregistrements des activités commerciales. Mais les dernières informations ne sont pas systématiquement comprises dans les répertoires d'entreprises⁴³ parce qu'une partie considérable des enregistrements ne correspond pas au commencement immédiat d'une activité économique. Quelquefois l'enregistrement est plutôt une déclaration d'intention car l'activité économique de l'entreprise commence beaucoup plus tard. Il y a aussi un nombre d'enregistrements simulés sans l'intention de commencer une activité économique ultérieurement.⁴⁴ Cette argumentation est compréhensible mais il faut constater que les enregistrements des activités commerciales donnent les meilleures informations sur la fluctuation et le nombre des entreprises industrielles et commerciaux en Allemagne⁴⁵ à part des professions libérales qui sont négligées. Par contre, les répertoires d'entreprises ne considèrent pas les très petites entreprises et les créations d'entreprises. Tous les deux négligent les productions agricoles.

Les offices régionaux de la statistique traitent toutes les données et créent les répertoires d'entreprises des länder. L'office fédéral des statistiques réunit ces répertoires en construisant le répertoire d'entreprises au niveau fédéral.

La classification des secteurs économiques dans les répertoires d'entreprises

La classification des secteurs économiques dans les répertoires d'entreprises est effectuée selon la « Klassifikation der Wirtschaftszweige WZ 2003 », une extension de la NACE Rev. 1.1. Il y a un résumé des variables les plus importantes qui sont élevées par les répertoires d'entreprises dans le tableau 7.

Tableau 7. Variables élevées par les répertoires d'entreprises

Numéro matricule dans le répertoire d'entreprises
Nom et adresse de l'entreprise
Code régional
Secteur économique après la NACE Rev. 1.1
Forme juridique
Nombre de personnes occupées
Nombre de salariés

42 May-Strobl & Suprinovič (2003); Clemens et al. (2000).

43 Conversation par téléphone avec Dr. G. Stock, le responsable des répertoires d'entreprises à l'office fédéral des statistiques, au 18 janvier 2008.

44 Angele (2007); May-Strobl & Suprinovič (2003).

45 Angele (2007).

Chiffre d'affaires
Référence aux autres registres
Numéro matricule de l'entreprise (pour les unités locales appartenant à l'entreprise)
Statistiques auxquelles l'entreprise participe
Attribut de l'artisanat

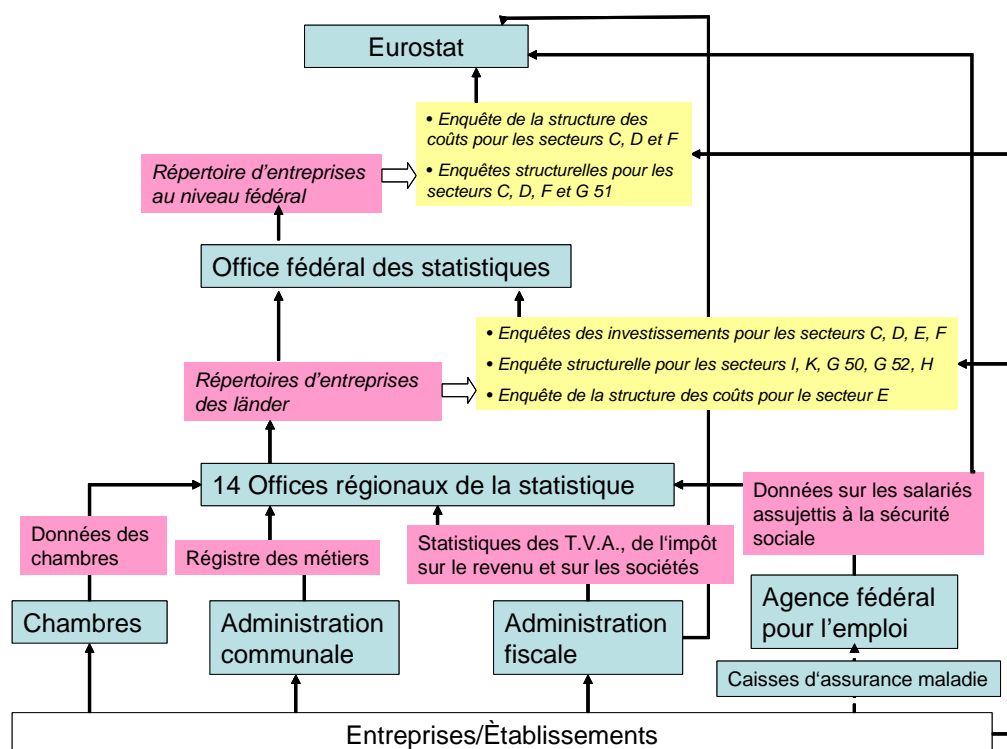
Source : Statistisches Bundesamt (2006), Qualitätsbericht, Unternehmensregister – System 95.

Enquêtes des différents secteurs fournissant les données pour les SSE

Comme l'étude de Thomas Weinmann s'occupe en détail des répertoires d'entreprises en Allemagne, il convient de passer aux enquêtes des différents secteurs qui collectent des informations détaillées des entreprises au sujet des différentes formes d'investissement, de la structure des coûts, des revenus et du chiffre d'affaires. Il y a de différentes enquêtes pour le secteur manufacturier, la construction, la production et distribution d'électricité, de gaz et de l'eau, les services, le commerce et les hôtels et restaurants. Un aperçu des différentes enquêtes avec les destinataires, l'institution élevant les variables et une sélection des variables élevées se trouve dans l'annexe 1.

Les flux d'informations entre les différentes institutions incluses dans le système statistique des SSE sont montrés pour l'Allemagne dans le graphique 3.

Graphique 3. Flux d'information entre les différentes institutions en référence aux SSE



Source : réalisé par les auteurs

Les répertoires d'entreprises constituent donc seulement le fondement pour la sélection des adresses pour tous les recensements et tous les échantillons prélevés au hasard. L'unité d'observation est l'entreprise. Les

questionnaires sont envoyés et remplis par la poste ou complétés sur internet. Les entreprises sont obligées par la loi de participer aux enquêtes, c'est pourquoi le taux de réponses se monte presque à 100 pour cent et les données sont très fiables. Seule l'enquête structurelle des services constate un nombre considérable des réponses manquantes parce qu'il y a une grande fluctuation des entreprises dans ce secteur.⁴⁶

Le rôle des PME dans la totalité des entreprises

Il faut constater que les entreprises de toutes tailles sont incluses dans les enquêtes. Dans les secteurs C, D et F, les entreprises avec moins de 20 employés sont seulement obligées de participer aux enquêtes structurelles, et non aux enquêtes plus détaillées des investissements et de la structure des coûts. Les enquêtes structurelles ont moins de questions et s'adressent à un échantillon prélevé au hasard. Les enquêtes concernant les secteurs G, H, I et K s'adressent aux entreprises de toutes tailles en utilisant un échantillon prélevé par hasard.

Concernant les coûts pour compléter les questionnaires, des efforts sont faits pour simplifier les questionnaires le plus que possible. L'enquête annuelle pour le commerce par exemple ne demande que des informations déjà incluses dans la comptabilité des entreprises.⁴⁷ Le questionnaire de l'enquête structurelle des services (secteurs I et K) demande moins d'informations aux entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 250.000 €. Ces entreprises doivent seulement répondre à 12 questions auxquelles les réponses se trouvent aussi directement dans la comptabilité de l'entreprise.⁴⁸ Les frais sont aussi la raison pour laquelle les enquêtes sont effectuées à peu près 9-12 mois après écoulement de l'année en question, car la majorité des entreprises a fini la comptabilité et le bilan annuel pour l'année dernière avant ce délai.

En raison du grand nombre d'institutions participant aux flux d'information, beaucoup de temps passe avant que les données sont fournies à Eurostat et soient disponibles pour le public. Les données les plus actuelles en ce moment sont de 2004.

En résumant, la définition des PME utilisée par les SSE est la définition de l'UE simplifiée pour des raisons statistiques. Seulement le nombre des employés est considéré pour ventiler les entreprises par taille. Cette méthode est courante. La sélection des secteurs économiques est apte pour l'analyse des PME dans *l'économie marchande non financière* (secteurs économiques C à K de la NACE Rev. 1.1) des PME en Europe. Cependant, les secteurs N et O ne sont pas inclus, c'est-à-dire qu'une grande partie des entreprises des professions libérales n'apparaissent pas dans les SSE. Mais il y a des efforts d'améliorer les SSE par l'inclusion des secteurs N et O à l'avenir. Un désavantage des SSE est le délai considérable entre la publication des données et la période de rapport. Une raison possible est le nombre des institutions différentes participant aux flux d'information. Mais les données sont fondées principalement sur des recensements, c'est pourquoi elles passent pour être très fiable.

46 Statistisches Bundesamt, Strukturhebung im Dienstleistungsbereich 2005: Methodisches Konzept.

47 Statistisches Bundesamt (2006), Jahresherhebung im Handel.

48 Statistisches Bundesamt, Strukturhebung im Dienstleistungsbereich 2005: Methodisches Konzept.

4.4 L'Observatoire européen des PME 2006/2007

Dans ce qui suit l'autre source d'information sur les PME sera présentée : l'Observatoire européen des PME 2006/2007. Au total, 17.283 entreprises (parmi elles 16.339 PME) ont participé à la dernière enquête conduite par des entretiens téléphoniques. La base des adresses n'était pas une statistique officielle mais une entreprise qui offre d'adresses professionnelles (ProBusiness).⁴⁹ Ainsi, c'est possible qu'il y ait un biais parce qu'il n'y a probablement pas les adresses de toutes les entreprises allemandes dans la banque de données mais seulement une sélection. Et en conséquence toutes les entreprises ne se trouveraient pas dans l'échantillon utilisé par « The Gallop Organisation » (l'organisation effectuant l'enquête). Et s'il y a un biais ici, les résultats de l'enquête ne peuvent pas être généralisés et sont problématiques.

L'Observatoire couvre presque les mêmes secteurs économiques que les SSE (cf. Tableau 8) Les secteurs D, F, G, H, I, J et K sont inclus dans les deux statistiques. Contrairement aux SSE, l'Observatoire ne considère pas les industries extractives (secteur C) et la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (secteur E). Comme la majorité des entreprises dans les deux secteurs ne consiste probablement pas de PME, cette limitation a un sens. Au delà, l'Observatoire fournit des données sur les secteurs N (Santé et action sociale) et O (Services collectifs, sociaux et personnels) et donc considère beaucoup d'entreprises ignorées dans les SSE. En particulier, les professions libérales sont mieux figurées dans l'Observatoire que dans les SSE. Les secteurs A (Agriculture, chasse, sylviculture) et B (Pêche, aquaculture) ne sont pas inclus dans les deux statistiques ainsi que les secteurs L (Administration publique), les secteurs M (Éducation), P (Activités des ménages) et Q (Activités extraterritoriales) de la NACE Rev. 1.1.

Tableau 8. Secteurs économiques considérés dans l'Observatoire

<i>NACE Rev. 1.1</i>	<i>Secteur économique</i>
D	Industrie manufacturière
F	Construction
G	Commerce
H	Hôtels et restaurants
I	Transports et communications
J	Activités financières
K	Immobilier, location et services aux entreprises
N	Santé et action sociale
O	Services collectifs, sociaux et personnels

Source: The Gallup Organisation (2007), Observatory of European SMEs: Technical and Evaluation Report.

La sélection des interviewés est effectuée par une stratification par secteur économique et taille d'entreprise. Le classement des entreprises s'effectue selon la taille des entreprises mesurée par le nombre des employés, c'est-à-dire la définition des PME utilisée est la définition de l'UE simplifiée pour des raisons statistiques. Il y a quatre classes (entre 1 et 9 employés, entre 10 et 49 employés, entre 50 et 249 employés, plus de 250 employés).

⁴⁹ The Gallup Organisation (2007a).

Les variables élevées par l'Observatoire en 2007 se trouvent dans le tableau 9. L'Observatoire traite des thèmes différents chaque fois que l'enquête est effectuée et donne des informations intéressantes aux perceptions des entrepreneurs – un sujet non traité par les statistiques officielles.

Tableau 9. Variables élevées par l'Observatoire en 2007

Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires généré par les exportations
Ressources achetées à l'étranger
Partenariats économiques étrangers
Budget marketing en pour cent du revenu annuel
Revenu de l'innovation
Economies d'énergie
Composition de la main-d'œuvre
Nombre de personnes employées
Exportations
Perceptions des contraintes commerciales
Perceptions des contraintes à l'exportation
Problèmes en matière de concurrence et de ressources humaines
Charges administratives
Perceptions du marché intérieur de l'UE

Source: The Gallup Organisation (2007), Observatory of European SMEs : Analytical Report.

En résumant, la définition des PME utilisée par l'Observatoire est la définition de l'UE simplifiée pour des raisons statistiques. Seulement le nombre des employés est considéré pour ventiler les entreprises par taille. Cette méthode est courante et pouvait déjà être observée dans les SSE. La sélection des secteurs économiques dans l'Observatoire est plus apte pour l'analyse des PME en Europe que la sélection des SSE parce que l'inclusion des secteurs N et O permet d'observer plus de PME appartenant aux professions libérales. En plus, l'exclusion des secteurs C et E (comparé aux SSE) fait du sens parce que probablement il n'y a pas beaucoup de PME dans ces secteurs. Un avantage considérable de l'Observatoire est que ses résultats sont disponibles beaucoup plus rapide que les résultats des SSE parce que les flux d'information sont plus courts et directs à cause du plus petit nombre des institutions participant. C'est aussi une méthode très flexible parce que c'est possible de poser des questions variables chaque fois qu'une enquête est effectuée.

5 Conclusion

Cette étude a montré qu'il y a toujours des conflits entre la définition formelle d'un groupe et l'application statistique de cette définition. Ce phénomène s'applique aussi au système statistique européen concernant les PME. Même si le système statistique communautaire semble d'être complexe et bien élevé, il se base sur un éventail de simplifications et restrictions imposé par la Loi ou des critères difficilement à mesurer.

Dans ce cadre, il ne faut pas oublier le critère qualitatif de la définition des PME : leur indépendance. Dans les statistiques disponibles ce critère ne joue aucun rôle. Notamment la nature intersectorielle de la population des PME pose des problèmes, parce que la majorité des enquêtes sont des enquêtes sectorielles ou se limitent sur une sélection des secteurs d'activité économique. En effet, le tableau 10 en résumant l'apparence des PME, des professions libérales et de l'artisanat dans les statistiques communautaires, montre bien les dites faiblesses.

Un dénombrement complet des PME algériennes, vu l'exemple des PME européennes ou d'autres groupes spécifiques comme les professions libérales ou l'artisanat qui tous les trois se caractérisent en particulier par leur nature intersectorielle et une taille d'entreprise limitée, semble donc être un plan relativement ambitieux.

Tableau 10. La population des PME et leur apparence dans la statistique européenne

NACE	Secteur économique	Inclu dans les SSE	Inclu dans l'Observatoire	Secteur important pour les PME ⁵⁰	Secteur important pour les professions libérales	Secteur important pour l'artisanat
A	Agriculture, Chasse, Sylviculture			X		
B	Pêche, Aquaculture, Services annexes			X		
C	Industries extractives	X				
D	Industrie manufacturière	X	X	X		X
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	X				
F	Construction	X	X	X		X (partiellement)
G	Commerce	X	X	X		X (partiellement)
H	Hôtels et restaurants	X	X	X		
I	Transports et communications	X	X			
J	Activités financières	X	X			
K	Immobilier, locations et services aux entreprises	X	X	X	X	
L	Administration publique					
M	Éducation				X	
N	Santé et action sociale		X	X	X (partiellement)	
O	Services collectifs, sociaux et personnels		X	X	X (partiellement)	X (partiellement)
P	Activités des ménages					
Q	Activités extra-territoriales					

⁵⁰ Il y a des différences considérables entre les différents pays de l'UE concernant l'importance des secteurs pour la population des PME. Cette estimation base sur des conversations avec des experts pour PME en Allemagne et sur les opinions des auteurs de cette étude.

Annexe 1.

Secteur économique	Destinataires des enquêtes	Institution élevant les données	Variables élevées (Sélection)
<i>Secteur manufacturier</i>			
Enquête structurelle	Echantillon prélevé au hasard de max. 6000 entreprises des secteurs économiques C et D avec moins de 20 employés*	Office fédéral des statistiques	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires, Montant total des achats de biens et de services, Dépenses de personnel, Charges sociales, Investissements bruts en biens corporels
Enquête des investissements	Recensement de toutes les entreprises des secteurs économiques C et D avec au moins 20 employés	Offices régionaux de la statistique (l'office fédéral des statistiques réunit les données)	Investissements bruts en biens corporels, Investissements en terrains, bâtiments et autres structures existantes, Investissements bruts en machines et équipements, Ventes de biens d'investissement corporels, Valeur des biens corporels en total, Valeur des biens corporels acquis en crédit-bail
Enquête de la structure des coûts	Echantillon prélevé au hasard de max. 18.000 entreprises des secteurs économiques C et D avec au moins 20 employés*	Office fédéral des statistiques	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires et ses différentes formes, Variation du stock de biens et de services, Biens corporels, Variation des matières premières, Variation des marchandises, Achats de produits énergétiques (en valeur), Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Amortissements, Taux d'intérêt pour les capitaux étrangers, Subventions, T.V.A. facturé et T.V.A. déductible, Dépenses et nombre des employés de R&D
<i>Construction</i>			
Enquête structurelle	Echantillon prélevé au hasard de max. 6.000 entreprises du secteur économique F avec moins de 20 employés*	Office fédéral des statistiques	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires, Montant total des achats de biens et de services, Dépenses de personnel, Charges sociales, Autres formes des coûts, Investissements bruts en biens corporels

Enquête des investissements	Recensement de toutes les entreprises du secteur économique F avec au moins 20 employés	Offices régionaux de la statistique (l'office fédéral des statistiques réunit les données)	Nombre des employés, Chiffre d'affaires et ses différentes formes, Investissements bruts en biens corporels, Investissements en terrains, Investissements bruts en bâtiments et autres structures existantes, Investissements bruts en machines et équipements, Ventes de biens corporels, Valeur des biens corporels, Valeur des biens corporels acquis en crédit-bail
Enquête de la structure des coûts	Echantillon prélevé au hasard de max. 6.000 entreprises du secteur économique F avec au moins 20 employés*	Office fédéral des statistiques	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires et ses différentes formes, Variation du stock de biens et de services, Variation des matériaux et des matières premières, Variation des marchandises, Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Amortissements, Taux d'intérêt pour les capitaux étrangers, Subventions, T.V.A. facturé et T.V.A. déductible, Dépenses et nombre des employés de R&D
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</i>			
Enquête des investissements et de la structure des coûts	Recensement de toutes les entreprises du secteur économique E (Exception: les entreprises de la production et distribution de l'eau avec une prestation de moins de 200.000 m ³)	Offices régionaux de la statistique (l'office fédéral des statistiques réunit les données)	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires et revenus et les différentes formes, Investissements bruts en biens corporels, Investissements en terrains, bâtiments et autres structures existantes, Investissements bruts en machines et équipements, Ventes de biens d'investissement corporels, Valeur des biens corporels en total, Variation des matériaux et des matières premières, Variation des marchandises, Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Amortissements, Taux d'intérêt pour les capitaux étrangers, Subventions, T.V.A. facturé et T.V.A. déductible, Dépenses et nombre des employés de R&D
<i>Services</i>			
Enquête structurelle	Echantillon prélevé au hasard de max. 178.500 entreprises des secteurs économiques I et K	Offices régionaux de la statistique (l'office fédéral des statistiques réunit les données)	Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Chiffre d'affaires et revenus, Montant total des achats de biens et de services, Valeur des biens et des services, Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Subventions, T.V.A.

<i>Commerce</i>			
Enquête annuelle (Enquête structurelle)	Echantillon prélevé au hasard de max. 55.500 entreprises du secteur économique G*	Offices régionaux de la statistique pour les secteurs 50 (Commerce et réparation automobile) et 52 (Commerce de détail et réparation d'articles domestiques) et l'office fédéral des statistiques pour le secteur 51 (Commerce de gros et intermédiaires du commerce)	Nombre des établissements, Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Montant total des achats de biens et de services, Valeur des biens et des services, Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Subventions, T.V.A., Chiffre d'affaires et revenus et les différentes formes, Investissements bruts en biens corporels, Investissements en terrains, bâtiments et autres structures existantes, Investissements bruts en machines et équipements
<i>Hôtels et restaurants</i>			
Enquête annuelle (Enquête structurelle)	Echantillon prélevé au hasard de max. 12.000 entreprises du secteur économique H*	Offices régionaux de la statistique (l'office fédéral des statistiques réunit les données)	Nombre des établissements, Nombre des propriétaires et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise et nombre des employés divisé par les sexes et l'emploi à mi-temps, Montant total des achats de biens et de services, Valeur des biens, Dépenses de personnel, Charges sociales, Loyer et bail, Taxes, Subventions, T.V.A., Chiffre d'affaires et revenus et les différentes formes, Investissements bruts en biens corporels

* Pour ne pas charger toujours les mêmes entreprises, un nouvel échantillon est construit de temps en temps.

Source : réalisé par les auteurs d'après Eurostat, Structural Business Statistics Methodology : Germany ; Statistisches Bundesamt, Strukturhebung im Dienstleistungsbereich 2005: Methodisches Konzept, Bonn; d'autres sources d'information de l'Office fédéral des statistiques

Littérature

- Acs & Audretsch (2005), *Entrepreneurship, Innovation and Technological Change*, Discussion Papers on Entrepreneurship, Growth and Public Policy, No. 2105, Max Planck Institute for Research into Economic Systems, Group Entrepreneurship, Jena.
- Angele (2007), *Gewerbeanzeigen 2006 – Gründungen und Schließungen*, dans: *Wirtschaft und Statistik*, No. 6, pp. 567-576.
- Asheim et al. (éd.) (2003), *Regional innovation policy for small-medium enterprises*, Cheltenham.
- Baumol (2004), *Education for Innovation: Entrepreneurial Breakthroughs vs. Corporate Incremental Improvements*, NBER Working Paper, No. 10578, Cambridge M. A.
- Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (2004), *Freie Berufe in Bayern*
- Birch (1981), *Who creates jobs?*, dans: *The Public Interest*, Vol. 65, pp. 3-14.
- Brusoni et al. (2006), *Innovate or Die? A critical review of the literature on innovation and performance*, Working Paper, CESPRI (Centro di Ricerca sui Processi di Innovazione e Internazionalizzazione), No. 179, Milano.
- Clemens et al. (2000), *Aufbau einer Unternehmens- und Mittelstanddatenbank: Durchführbarkeitsstudie*, dans: *Jahrbuch zur Mittelstandsforschung*, No. 1, pp. 125-185.
- Commission Européenne (2006), *La nouvelle définition des PME – Guide de l'utilisateur et modèle de déclaration*, Office des publications : entreprise et industrie.
- Eurostat (2007), *European Business Facts and Figures*, Eurostat Statistical Books.
- Eurostat, *Structural Business Statistics Methodology : Germany*, (téléchargé le 16 janvier 2008).
- Hauser (2005), *The European Commission Recommendation on Small and Middle Enterprises – Impacts of the incorrect application of a rigid definition*, IfM Bonn (éd.): *Jahrbuch zur Mittelstandsforschung* 1/2005: 49-66.
- Hauser (2001), *Die Bedeutung des Eigentümerunternehmers in Deutschland – Eine Auseinandersetzung mit der quantitativen und qualitativen Definition des Mittelstands*, IfM Bonn (éd.): *Jahrbuch zur Mittelstandsforschung*, 1/2001: 25-77, Bonn.
- Lahner (2004), *Innovationsprozesse im Handwerk*, Göttinger Handwerkswirtschaftliche Studien, No. 69, Göttingen.
- May-Strobl & Suprinovič (2003), *Die Eignung des Unternehmensregisters zum Aufbau eines Existenzgründungspanels*, dans: *Jahrbuch zur Mittelstandsforschung*, 1/2003, pp. 1-66.
- Olson (1965), *The logic of collective action: public goods and the theory of groups*, Harvard University Press: Cambridge, Mass.
- Rheinisch-Westfälisches Institut für Mittelstandsforschung (RWI) (2007), *Der Beitrag des Mittelstands zur Entwicklung der Beschäftigung in Deutschland: Forschungsvorhaben im Auftrag des Bundesministeriums für Wirtschaft und Technologie*, Endbericht – Kurzfassung, Essen.

- Rudolph & Müller (1998), *Handwerksentwicklung im Spannungsfeld zwischen Stadt und Land – Eine empirische Analyse*, Göttinger Handwerkswirtschaftliche Studien, 56, Verlag Mecke Druck: Duderstadt.
- Schumpeter (1926), *Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung: Eine Untersuchung über Unternehmergewinn, Kapital, Kredit, Zins und den Konjunkturzyklus*, 2. éd., München, Leipzig.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Beschäftigung, Umsatz und Investitionen der Unternehmen im Baugewerbe*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Kosten- und Strukturhebung im Verarbeitenden Gewerbe, im Bergbau sowie in der Gewinnung von Steinen und Erden*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Kosten- und Strukturhebung im Baugewerbe*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Investitionserhebung im Verarbeitenden Gewerbe, im Bergbau sowie in der Gewinnung von Steinen und Erden*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Investitions- und Kostenstrukturhebung bei Unternehmen der Energie- und Wasserversorgung*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Strukturhebung im Baugewerbe*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2007), *Qualitätsbericht: Strukturhebung im Verarbeitenden Gewerbe, im Bergbau sowie in der Gewinnung von Steinen und Erden*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2006), *Qualitätsbericht: Jahreserhebung im Gastgewerbe*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2006), *Qualitätsbericht: Jahreserhebung im Handel*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt (2006), *Qualitätsbericht, Unternehmensregister – System 95*, Wiesbaden.
- Statistisches Bundesamt, *Strukturhebung im Dienstleistungsbereich 2005: Methodisches Konzept*, Bonn.
- Statistisches Landesamt Sachsen-Anhalt (2006), *Produzierendes Gewerbe, Handwerk: Beschäftigte, Umsatz im Handwerk*, Statistische Berichte EV vj-01, Halle.
- The Gallup Organisation (2007a), *Observatory of European SMEs: Technical and Evaluation Report*, Flash Eurobarometer Series No. 196.
- The Gallup Organisation (2007b), *Observatory of European SMEs: Analytical Report*, Flash Eurobarometer Series No. 196.
- ZDH (Union centrale de l'artisanat allemand) (2007), *L'Artisanat*, Berlin.